**La principale mission de l'agent des services hospitaliers (ASH)** est de faire que le ou les service(s) pour lesquels il travaille soit toujours propres, aseptisés et bien entretenus.

En parallèle, selon l'établissement et/ou le service dans lequel il travaille, l'ASH peut être amené à effectuer le service des repas, des collations auprès des patients, il peut aider au brancardage des malades au sein de l'établissement hospitalier, il peut aussi effectuer la stérilisation des différents matériels médico-chirurgicaux... Dans un EHPAD, il peut participer à la vie de l'établissement en distribuant le courrier, en étant chargé de l'entretien du linge ou en animant des activités organisées pour les résidents.

**Les qualités attendues** : empathie, sens du service et des responsabilités, discrétion. Comme tout le personnel médical, l'agent des services hospitaliers est tenu au secret médical !

Merci de m'adresser les candidatures dès que possible.

Je me tiens à disposition pour toutes précisions.

Véronique ESTELLON

Développeur de l'Alternance

CFA inhni Nouvelle-Aquitaine

Tél. 05 57 26 69 69

Port. 06 29 02 58 43